



Quelques étapes de la démarche de VdG

16 juin 2011, un groupe informel de convaincus organise une rencontre de tous les acteurs potentiels d'un financement local, citoyen et solidaire : élus et techniciens de la Communauté de Communes du Comté de Grimont-Poligny, du Conseil Général du Jura, du Conseil Régional de Franche-Comté, du syndicat départemental d'électricité, de l'ADEME, de la Caisse des Dépôts, des banques locales, des habitants sensibles à la production d'EnR et avides de découvrir les possibilités d'un financement citoyen. Les échanges avec les personnages que sont Bernard Delville (Vent d'Houyet), Michel Leclercq (Eoliennes en Pays de Vilaine) ont apporté la certitude qu'il fallait promouvoir un financement local des EnR avec une participation citoyenne et solidaire des Jurassiens, des Franc-Comtois. Le projet éolien de Chamole est retenu comme projet pilote

20/10/2011, l'association **Vents du Grimont est créée**, avec un cinquantaine d'adhérents.

L'association Vents du Grimont informe et sensibilise élus et habitants du secteur sur le financement citoyen. Vents du Grimont adhère rapidement à Energie Partagée et la commune de Chamole à Amorce, ce qui, via CLEO, permet plus de liens avec les collectivités locales éoliennes.

Lentement le mouvement prend forme.

La création de l'association a permis de nommer et de donner une représentation à cet embryon de financement citoyen, de le faire connaître et reconnaître.

La Communauté de Communes du Comté de Grimont-Poligny (CCCG-P), le SIDEC du Jura adhèrent à Vents du Grimont.

Les élus du Conseil Général et du Conseil Régional, en collaboration avec l'ADEME prennent très au sérieux les ambitions de VdG, ils se disent prêts à soutenir et aider le projet dès lors qu'il s'agit d'un projet innovant et reproductible. La CCCG-P décide de se porter candidate au dispositif EMERGENCE porté par le CR de F-C.

VdG participe activement aux débats organisés lors de la Transition Energétique, le projet éolien citoyen de Chamole y est présenté et fait l'objet de beaucoup d'intérêt.

11 septembre 2013, Vents du Grimont organise un premier tour de table qui réunit les acteurs économiques intéressés par une participation active au développement du parc éolien en cours d'étude sur la commune de Chamole : ADEME, AJENA, ALDESS, CCI du Jura, Commune de Chamole, Communauté de Communes, Conseil Général, Conseil Régional, Crédit Agricole de F-C, Enercon, Energie Partagée, Franche-Comté Active, Intervent, SIDEC et W4F. Il s'en est dégagé un **groupe de travail pour la création d'une SEM Energies Renouvelables Citoyennes**, le SIDEC en étant le pilote.

Octobre 2013 : la Communauté de Communes est retenue parmi les 5 territoires de Franche-Comté pour expérimenter le dispositif « **Emergence** » porté par le Conseil Régional, le projet de Vents du Grimont bénéficie de l'accompagnement prévu par ce dispositif.

VdG travaille en collaboration avec AJENA, association oeuvrant en Franche Comté, depuis plus de 30 ans, pour promouvoir les économies d'énergie et favoriser le développement des EnR tout en veillant au respect de l'environnement.

Mai-juin 2014, VdG anime une dizaine de réunions destinées à informer les habitants des communes concernées par l'enquête publique du parc éolien de Chamole, sur le financement citoyen qui se met en place.



A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur conclut son rapport par un avis favorable. Il a enregistré 48 observations, 7 s'exprimant contre le projet et 41 le soutenant.

Des réunions du **groupe de travail** constitué pour élaborer un mode de financement participatif, il ressort que la création d'une **SEM** convient pour ce financement. Ainsi la gouvernance revient aux collectivités, la contribution des citoyens étant centralisée par l'intermédiaire d'une société à statuts coopératifs actionnaire de la SEM.

Un **schéma de financement** est retenu, reste à le **concrétiser** en alliant les accords du plus grand nombre. VdG s'y emploie quotidiennement, sans relâche, tant auprès des citoyens que des élus qu'il faut inlassablement relancer.

Un groupe restreint de **VdG échange mensuellement avec le développeur** du parc éolien de Chamole pour faire le point sur l'avancement des autorisations administratives et sur les études techniques des données de vent qui, combinées aux évolutions techniques des éoliennes mises sur le marché, vont fortement influencer la détermination finale du type d'aérogénérateurs. L'optimisation de la rentabilité du parc est un exercice complexe auquel il faut porter beaucoup d'intérêt.

Au cours de ces échanges, la forme du partenariat Intervent-SEM locale est évoquée, la constitution de la SEM énergies, avec ses acteurs majeurs, permettra d'apporter du poids dans les négociations à venir.

Fin 2014, VdG a consacré beaucoup de temps à rassembler les partenaires potentiels autour de la fondation d'une **SEM Energies Renouvelables Citoyennes**, ainsi 12 fondateurs (5 collectivités, 2 sociétés, et 5 associations) ont délibéré pour participer à la création de cette SEM :

- Conseil Régional de Franche-Comté
- Conseil Général du Jura
- SIDEC du Jura
- Communauté de Communes du Comté de Grimont-Poligny
- Commune de Chamole
- Coopérative fromagère de Plasne-Barretaine
- ERCISOL SAS (Energies **R**enouvelables **C**itoyennes et **S**olidaires basée dans le territoire de Belfort).
- Vents du Grimont
- Vent d'Houyet (association belge de promotion des énergies citoyennes)
- France Nature Environnement Franche-Comté
- Serre Vivante (association de préservation de l'environnement dans le Nord du Jura)
- APEVES (association de promotion du solaire photovoltaïque)

2015

VdG suit l'instruction des autorisations administratives en partenariat avec les services de l'Etat et le développeur INTERVENT qui dépose une modification au projet, le nombre d'éoliennes est réduit de 9 à 6, avec des rotors qui passent de 92 à 115 mètres.

La rédaction des statuts de la SEM est conduite principalement par le SIDEC.

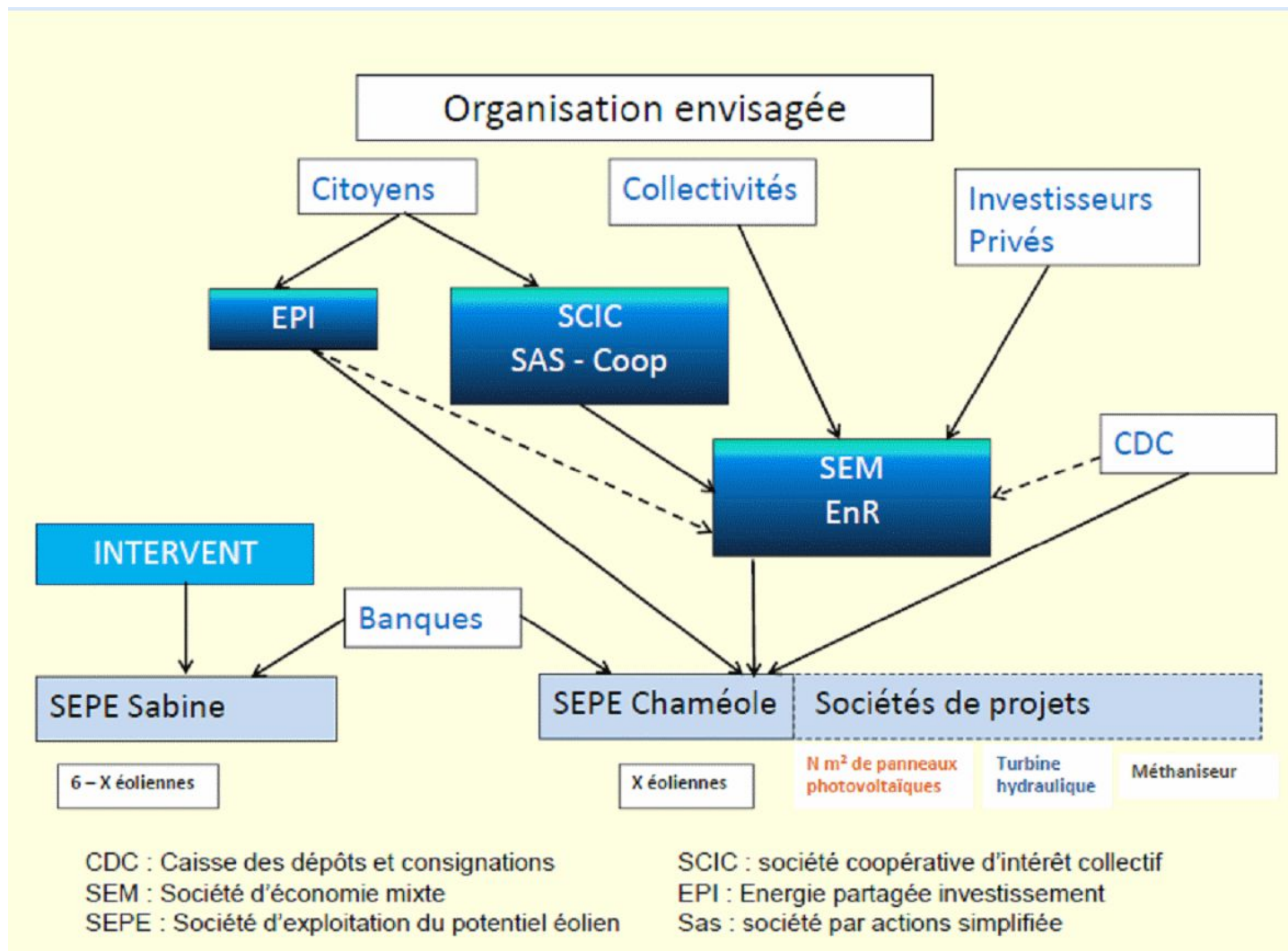
Petit à petit les actions de VdG éveillent la curiosité, nous sommes sollicités à plusieurs reprises pour témoigner de l'avancement de nos travaux (entre autres, au congrès national d'AMORCE).

ADEME et Région de Franche-Comté reconnaissent le sérieux de nos ambitions et permettent l'ouverture d'un poste de chargée de mission « énergies renouvelables citoyennes » à AJENA. Dans le même temps l'ADEME



finance une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) pour l’organisation et le contrôle du montage financier participatif des EnR à partir d’une SEM EnR et d’une société regroupant l’épargne citoyenne. Il s’agit de doter nos territoires d’outils qui vont faciliter l’émergence des projets EnR trop longs à aboutir.

L’AMO, avec les interventions de Pierre Jourdain (Bégawatt) et de Jacques Quantin (Confluences) donnent une nouvelle dimension au mouvement VdG. Des schémas rigoureux viennent étayer les objectifs. Les autorisations de construire étant purgées de tout recours, la préparation du financement entre dans une phase de concrétisation.



Mutualisation des coûts et des recettes

Une convention entre les deux sociétés d’exploitation (SEPE) définira, proportionnellement aux nombres d’éoliennes de chaque SEPE :

- un partenariat pour la gestion et la maintenance du parc éolien
- une répartition des recettes liées à la vente d’électricité

